

TEXTE DE RESOLUTIONS
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
23 DECEMBRE 2025

À TITRE ORDINAIRE:

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée constate que la société SANLAM ASSURANCE, administrateur de la Société, a procédé à la désignation d'un nouveau représentant permanent en la personne de Madame Nadia ELMSAOURI, en remplacement de Monsieur Yahia CHRAIBI.

L'assemblée prend acte de ce changement de représentant permanent à compter du 23 décembre 2025.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration concernant la détermination et l'allocation des jetons de présence au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, décide de le fixer à la somme globale d'un million deux cent mille dirhams (1.200.000) de dirhams.

L'assemblée mandate le conseil d'administration pour procéder à la répartition de ce montant entre les administrateurs.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

À TITRE EXTRAORDINAIRE:

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée, après avoir entendu l'exposé du Conseil d'Administration sur la nécessité de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur, approuve la refonte intégrale des statuts, article par article, tels qu'ils sont présentés à l'assemblée et adopte la nouvelle version consolidée des statuts annexée au procès-verbal de la présente assemblée et publiée sur le site officiel de la Société **www.labelvie.ma**.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.